



# AUGMENTATION DES SALAIRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE NI PACTE NI CONTREPARTIES

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## OÙ SONT LES 10% POUR TOUTES ET TOUS ?

Alors que la question salariale est primordiale pour tou·tes les salarié·es qui font face à une flambée inflationniste, Pap Ndiaye et le gouvernement renient sans surprise l'engagement présidentiel d'une augmentation générale de 10% pour tous les personnels dès janvier 2023.

En présentant ses pistes de revalorisation salariale, le ministre entérine le *travailler plus pour gagner plus*. Les propositions *Socle* sont très insuffisantes et privilégient l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire. Celles pour le Pacte vont accentuer la concurrence entre les personnels ainsi que les inégalités Femmes-Hommes. Tout est donc inacceptable pour la CGT Éduc'action.

## RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE SALARIALE DANS L'ÉDUCATION...

- ✓ Pas d'augmentation générale mais le « travailler plus pour gagner peu »...
- ✓ Pas de discussion pour les personnels administratifs, de laboratoire, sociaux et de santé, AESH et AEd et c'est donc un mépris intolérable.
- ✓ Une moyenne de 10% dont une partie est déjà versée depuis 2 ans sous forme d'une prime.
- ✓ Développement du Pacte et donc poursuite d'une politique salariale à coup de primes non corrélées à la valeur du point d'indice.

RETRAITES  
SALAIRES...  
DÈS  
LE 7 MARS  
MOBILISÉ-ES  
ET  
EN GRÈVE

## LE « PACTE » ? C'EST QUOI ?

C'est un « volume annuel d'environ 72 heures » de tâches supplémentaires pour « gagner 10 % de plus par rapport au salaire moyen, représentant une somme de 3 650€ annuels ».

C'est donc effectuer un travail supplémentaire avec des missions liées, aux remplacements de courte durée (...) des missions d'orientation et d'accompagnement des élèves et pour le premier degré la possibilité d'enseigner au collège pour le renforcement des 6èmes. Le tout validé par un « contrat » et sous le pouvoir étendu des personnels de direction et des directeur·trices d'école.

## POURQUOI C'EST INACCEPTABLE ?

Toutes ces propositions reposent sur l'idée que les personnels ne travaillent pas assez alors que plus de la moitié travaillent plus de 43h/ semaine et plus de 30 jours pendant les vacances.

Elles oublient que les missions supplémentaires et la rémunération indemnitaire accentuent les inégalités femmes-hommes.

Les primes ne sont ni pérennes ni comptabilisées pour la retraite et non indexées sur l'inflation.

EXIGEONS

## POUR TOUS LES PERSONNELS, SANS CONDITION NI CONTREPARTIE...

- Augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net ;
- SMIC à 2000 € brut ;
- Dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures ;
- Indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation ;
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Revalorisation conséquente et immédiate des pensions.

## ET LA REVALORISATION SOCLE ?

Cette partie de la revalorisation devrait correspondre à l'augmentation attribuée à tous les personnels enseignants. Elle aurait dû être de 10% dès janvier 2023. Mais ce ne sera **qu'une moyenne** par rapport aux salaires de 2020... Pire, ces 10% comprennent la prime d'attractivité Blanquer, la « prime informatique » et la hausse de 3,5% de la valeur du point d'indice en juillet... **Supercherie!**

REVALORISATION DES DÉBUTS  
DE CARRIÈRE

POSITIF POUR LES JEUNES  
COLLÈGUES

MAIS TASSEMENT DE LA GRILLE  
SALARIALE EN MILIEU DE CARRIÈRE

Parce que la CGT Éduc'action refuse le *travailler plus pour gagner plus* ou l'idée de contreparties, elle refuse de participer à ces « concertations » qui se résument à répartir la misère, à imposer de nouvelles dégradations de travail et à renforcer la concurrence entre personnels.

**C'EST PAR LA MOBILISATION VICTORIEUSE, CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES ET POUR DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES GÉNÉRALES ET SANS CONDITION, QUE NOUS OBTIENDRONS SATISFACTION.**

### CE QUI EST PRÉVU POUR LE MOMENT

- ✓ Augmentation et alignement de la part fixe de l'ISOE/ISAE (jusqu'à 2000€ brut/an mais dans une enveloppe fixe)...
- ✓ Augmentation de l'indemnité fonctionnelle CPE/Prof-fes Doc/PsyEN...
- ✓ Relèvement des taux de passage à la Hors-Classe et Classe Exceptionnelle...

### TROMPERIE...

En répondant par augmentation du taux de promotion, le ministère confond **avancement de carrière et augmentation globale des salaires. Mesquinerie...**

AUGMENTER LES SALAIRES

C'EST AUGMENTER LES  
COTISATIONS ET PRÉSERVER LE  
SYSTÈME DE RETRAITES

## POURQUOI IL Y A URGENCE À AUGMENTER LES SALAIRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ?

### POUR FAIRE FACE AU DÉCROCHAGE SALARIAL...

En 20 ans, le salaire des catégories C est tombé au niveau du SMIC jusqu'au 7<sup>ème</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade, comme celui des catégories B sur les 2 premiers échelons et le salaire d'entrée des catégories A a chuté de 11%. Et que dire des temps partiels imposés, des bas salaires et de la précarité statutaire des AESH et AEd...?

### POUR METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ...

Cela passe par la création d'un véritable statut catégorie B de la Fonction publique pour les AESH et les AEd avec des grilles indiciaires afférentes. En attendant, il faut réviser la grille salariale des AESH pour respecter l'écart de 10 points d'indice entre échelons et l'appliquer aux AEd.

Il faut aussi titulariser sans condition de concours ni de nationalité les contractue-les et mettre fin aux temps incomplets imposés.

### POUR RENDRE LES MÉTIERS ATTRACTIFS...

Face aux difficultés de recrutement et aux manques de personnels, il faut impérativement augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et redonner du sens à nos métiers.

REVENDIQUONS

DE NOUVELLES GRILLES SALARIALES, BASÉES SUR UN SMIC À 2000 € BRUT, À AVANCEMENT UNIQUE ET SUR UN SEUL GRADE, PERMETTANT À MINIMA LE DOUBLEMENT DE SALAIRE SUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE POUR UNE RETRAITE À 60 ANS ET 37,5 ANNUITÉS.

avec la **CGT** UN AUTRE  
CHOIX de  
SOCIÉTÉ !

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt\_educ



@cgteducation